

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 248-25 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s’adresser au directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 20^e jour d’octobre deux mille vingt-cinq.



Marcelle Paradis, directrice générale, greffière et trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), MICHEL FERLAND
(Prénom et nom)

DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER

de la municipalité ou ville de SAINT-ALFRED^(Poste), certifie avoir publié

l’avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

20 OCTOBRE 2025 entre 16H00 et 16H30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 OCTOBRE 2025.



Signature